ACTUALITÉ

Le Vieux Conservatoire de Paris

Le Conservatoire, le vieux Conservatoire national va déménager. Pour beaucoup, cette nouvelle paraîtra totalement dénuée d'intérêt ; mais, à ceux qui sont du bâtiment, je veux dire du théâtre et de son vaste petit monde, elle offrira une longue matière de réflexions, de souvenirs, de mélancolie et de regrets. Le Conservatoire ! A la plupart des Parisiens, même les plus avisés, ce mot évoque la simple image d'une maison qui n'est plus toute neuve, irrégulière, grise, déjà marquée par

M. GABRIEL FAURE

bien des années et dans laquelle on apprend à de futurs phénix et à des espérances d'étoiles à toucher le piano et à jouer la comédie. Mais que d'autres pensées, attendrissantes, graves, tristes parfois, le plus souvent jeunes et gaies, et pittoresques, historiques aussi, ne fait-il pas surgir dans l'esprit ceux qui, à quelque titre que ce soit, maîtres, élèves, employés ou professeurs, l'ont habité, y ont vécu, ont connu l'espèce de charme particulier et indéfinissable de ce lieu d'art, d'enthousiasme et d'abattement, de routine et d'idéal !

Il laisse, après qu'on l'a traversé, le souvenir lointain que l'on garde du collège et des pensionnats au temps où la toile se levait sur la vie comme sur le plus beau des décors.

Nous qui, depuis quinze ans, en étions un des familiers, nous savons tout ce qu'ont vu les murs et les cours, nous avons compris la voix assourdie des pierres fatiguées, effritées d'avoir entendu, depuis les musiciens des gardes-françaises sous la Révolution jusqu'à ce matin, tant de flots d'harmonie, de mélodie, de cacophonie, et des cris, des rires, des pleurs, des rugissements, des hourras, des attaques de nerfs, et combien de baisers !

LA FACADE DES BATIMENTS DU NOUVEAU CONSERVATOIRE

Avez-vous jamais songé à tout ce qui a battu à de fièvres, d'ardeurs, à tout ce qui a palpité de noble, de généreux, d'orgueilleux et de fou, à tout le génie dont cette bâtisse a été le berceau ou la tombe ? Les femmes, les grâces, les beautés, les séductions qui, pendant un siècle, y firent leurs études, leur apprentissage de conquête et de gloire... Et les fantômes..., les revenants... Mme Bonaparte et Mlle de Beauharnais ; plus tard, l'impératrice et la reine de Hollande, assidues aux concerts des élèves... Jamais, pour ma part, je n'ai pu entrer dans la salle de théâtre des examens trimestriels, cette petite salle mal éclairée, d'un caractère si émouvant avec ses colonettes Empire, son vieux mobilier, ses banquettes, ses loges étroites comme une chaise à porteurs, sans me retourner vers celle du milieu où doucement, pendant le concours, quand la fantaisie lui en prenait, le Premier Consul venait pour voir un instant, vite et debout, sans être vu.

D'autres silhouettes passent... Beaucoup de mort, que j'ai connus vivants, comme moi à la seconde, dont les mains ont touché la mienne, qui redeviennent, à la minute où j'en parle, aussi animés que des acteurs en plein jeu : Ambroise Thomas, accoudé, noble et patriarcal musicien de la Triste Figure ; Got, coloré rouge et blanc, l'air d'un pastel de Perronneau ; Delaunay, Perdican essoufflé, mais délicieux encore et dont la voix de violoncelle et de clair de lune parlait d'amour ; et Halévy, second Empire avec sa jaquette d'Orléans, sa petite jumelle et sa boîte de bonbons ; et Dumas, les bras croisés, portant haut le bloc de sa tête, un vent de préface dans la chevelure ; et Sardou, fin, acéré, plissé, frileux, le foulard et le béret, la soie blanche et le velours noir : un Holbein.

Interrogez, sur le sommet ou le versant des honneurs, n'importe quel grand artiste ayant atteint et même dépassé le but de tous ses désirs, et prononcez devant lui ce mot de Conservatoire : vous verrez aussitôt ses traits frémir d'une imperceptible et tendre faiblesse et ses yeux rougir, parfois, d'une larme inavouée... C'est une bouffée de vieille jeunesse qui lui remonte du cœur aux joues.

— Premier prix de tragédie... Appelez monsieur...

Et la salle qui s'écroule sous le tonnerre des bravos, pendant que la maman, les amis, exténués de passion, hurlent ou gesticulent... On décrochera, dans la suite, d'autres plus grands triomphes... Ça ne fait rien. Il n'y a pas de galas devant Nicolas ou Georges qui vaudront jamais cette fin de juillet où l'on s'est cru demi-lieu et où l'on s'embrassait sur le trottoir en chantant, en riant, le visage baigné de pleurs, balbutiant des mots sans suite, nu-tête, au milieu des mains tendues...

C'est dans la cour du vieux Conservatoire et rue Sainte-Cécile, sous le porche, près des grilles de prison qui donnent à cette partie du bâtiment l'aspect d'un coin des Madelonnettes ou de Pélagie sous la Terreur, qu'il fallait voir se dérouler toutes les péripéties de ces scènes charmantes en fin d'examen annuel, dans les pâles lueurs d'un jour d'été qui touche à son dénouement.

Et, en effet, devant ces jeunes filles de blanc vêtues, parmi ces mousselines flottantes et ces linons arrachés, en présence de ces yeux humides et brillants de fièvres, à regarder ces pathétiques groupes de mères et d'enfants jetés au cou les uns des autres comme pour un éternel adieu, on avait l'éphémère impression d'assister, dans un préau de geôle, à un appel de condamnés. Et c'était bien un appel en effet, pour toute cette insouciante, folle et si heureuse jeunesse, un appel où, comme à Celui qui nous attend tous le jour de la grande et dernière Représentation, il y en avait déjà, par avance, bien peu d'élus.

Je me souviens d'un Conservatoire bien charmant aussi, à certaines heures pendant lesquelles on eût dit qu'il fût presque désert. La cour vide, coupée en deux, comme dans les tableaux de Guardi, par une grande partie d'ombre... Et c'était, alors, un inexprimable délice que d'entendre, par les fenêtres entrouvertes, s'égrener au piano un bout de sonate, ou bien orpheoner un piston... Et tout cela est fini ! Sans doute, il fallait bien que le Conservatoire déménageât, je sais... Les classes étaient devenues impossibles et tout tombait en ruines... Mais, quel que soit le nouveau, ce ne sera plus l'ancien. Ma plainte de La Palice trouvera donc, j'en suis sur, un écho dans les cœurs. Il était si bien là à sa place, ce vieux Conservatoire de Cherubini, dans ce quartier comme fait pour lui, avec sa ceinture de commerce, de travail et de plaisir, ses restaurants-réputation, ses cafés à moka du temps de Louis-Philippe, à une portée de ténor du Gymnase de Madame et du faubourg Saint-Martin, de l'Ambigu, des boulevards tout pétris de bons et loyaux souvenirs dramatiques... Ah ! que le nouveau Conservatoire va donc être froid et embêtant, avec son électricité, ses ripolins et conforts modernes ! Il ne commencera à devenir quelque chose d'amusant et de savoureux que dans cent ans de déclamations ! Et, alors, nous aurons depuis longtemps fait relâche et même fini de jouer !

Henri Lavedan,
de l'Académie Française.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Un nouveau monoplan évolue à Dunkerque

Un jeune aviateur fait actuellement des essais sur la plage avec un petit monoplan, une « Demoiselle », munie d'un moteur 26 HP. La stabilité latérale est obtenue par la vitesse. Le léger engin pour la maintenir doit marcher à raison de 85 kilomètres à l'heure.

Contre la chute des aviateurs

LES EXPÉRIENCES DE MM. ROLLET ET TISSIER

Paris, 4 janvier. — MM. Rollet et Tissier, inventeurs d'un appareil destiné à amortir la chute des aviateurs, ont été invités à expérimenter leur engin.

Ils ont construit un aéroplane au quart normal, toute proportion et poids rigoureusement observés, et placé un cobaye dans la sphère protectrice.

Un premier essai a été fait le 11 décembre à une hauteur de 17 mètres.

L'aéroplane s'est effondré et l'animal n'a pas été touché.

Devant ce résultat, MM. Rollet et Tissier, se sont rendus auprès des autorités militaires de l'aviation à Vincennes, qui leur ont accordé l'autorisation de faire une expérience dans les fossés du donjon.

Cette épreuve a été faite le 14 décembre, avec le même résultat : l'aéroplane en miettes, le cobaye aviateur indemne.

Une expérience publique va être faite, à laquelle assisteront, en outre des autorités militaires de l'aviation, les membres du groupe d'aviation de la Chambre des députés et une délégation de la Commission d'aviation du Conseil municipal de Paris.

La date de cette expérience sera incessamment fixée.

Les victimes de l'aviation

LES FUNÉRAILLES DU LIEUTENANT DE CAUMONT

Paris, 4 janvier. — Ce matin ont eu lieu en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot les obsèques du lieutenant de Caumont de la Porte, du 8e dragons qui trouva la mort en faisant un vol au-dessus du champ d'aviation de St-Cyr. Sur le catafalque que recouvrait un drap tricolore avaient été placés, le casque, les épaulettes et le sabre du défunt. La croix de la Légion d'honneur était épinglée sur un coussin.

La messe et l'absoute furent dites par M. l'abbé Anolert, ancien précepteur du malheureux officier. Derrière le catafalque environné de lumières et entouré de gerbes et de couronnes, se tenaient le capitaine de vaisseau Laugier, représentant le Président de la République, le général Brun, ministre de la Guerre et le général Ebener, directeur de son cabinet ; puis le général Michel, généralissime provisoire, le général Maunoury, gouverneur militaire de Paris.

Dans l'assistance on remarquait M. le général Roques, directeur de l'aviation au ministère de la Guerre ; les généraux Véraud, Calvel, le colonel Estienne, directeur de l'école d'aviation militaire de Vincennes, le lieutenant-colonel Hirschauer, les officiers et les sapeurs aérostiers de Meudon, le colonel Jacquillat, commandant le palais de l'Elysée, plusieurs députés et conseillers municipaux.

A l'issue de la cérémonie, le corps fut dirigé au Père Lachaise, où des discours furent prononcés par M. le Colonel Estienne, au nom de l'école d'aviation, le colonel du 8e dragons qui a dit un adieu ému au lieutenant de Caumont et par le général Roques.

Les Accidents de Chemins de Fer

DÉRAILLEMENT DE TROIS WAGONS PRÈS DE PARIS

Les voyageurs, arrivés en retard à la gare St-Lazare, font une bruyante manifestation

Paris, 4 janvier. — Par suite d'une erreur d'aiguillage, trois wagons ont déraillé ce matin, à cinq heures, en gare de Bécon-les-Bruyères. La circulation des trains se trouva, par ce fait, totalement interrompue pendant plus d'une heure.

Les voyageurs, très nombreux, qui se rendent, à Paris, pour gagner leurs bureaux et leurs magasins, manifestèrent bruyamment leur mécontentement en arrivant à la gare Saint-Lazare. Au nombre de plusieurs centaines, ils se réunirent dans la salle des Pas-Perdus et dans la cour de Rome, et poussant des cris divers, menacèrent de se porter à des extrémités fâcheuses.

Un service d'ordre fut rapidement organisé et les manifestants finirent par quitter la place sans trop de résistance.

DEUX EMPLOYÉS TUÉS PRÈS RAMBOUILLET

Rambouillet, 4 janvier. — Deux cheminots, Groussaille et Imbaut, s'étaient engagés sur la voie, lorsque survint un train. La locomotive les happa au passage. Groussaille eut la poitrine défoncée. Quant à Imbault, il fut projeté à 60 mètres.

Tous deux ont été tués sur le coup.

EN SUISSE : CINQ VICTIMES

Saint-Gall, 4 janvier. — Sur la ligne de Vorarlberg à Bludenz, une machine chasse-neige a déraillé.

Les cinq ouvriers qui se trouvaient sur la avait à statuer, le titre avait été, dans le cou- ont été écrasés ; les deux autres ont été si grièvement blessés, qu'ils sont morts peu après.

Dans la chambre DE Napoléon mourant

M. Paul Frémeaux publie, en une intéressante étude, intitulée *Dans la chambre de Napoléon mourant*, le journal du docteur Arnott et aussi un journal inédit d'Hudson Lowe, conservé au British Museum :

Depuis près de six ans, Napoléon agonise à Sainte-Hélène.

L'île n'a que 17 kilomètres de long sur 11 de large. Des combes profondes, des pics élevés ajoutent à l'oppressante sensation d'espace et de sol avarement mesuré. Et vers la pointe la plus sauvage de ce roc aride, monte et perdu sur l'immense Océan, on a relégué le prisonnier à Longwood, — plateau sans arbres au-dessus duquel les montagnes arrêtent et retiennent les nuées basses et pluvieuses du sud-est, site triste et lugubre qu'enveloppent les brouillards, que cinglent les averses et qu'assaillent les rafales.

Là, isolé, exilé dans l'exil, Napoléon habite une ferme ancienne, ou plutôt un accolement de masures en ruines, aux murs de torchis, aux toits de carton bitumé, aux planchers disjoints que pourrit l'humidité et que rongent les rats. Au milieu d'un mobilier de rebut, le prisonnier, blême et mélancolique, hanté de spleen, dévoré de nostalgie, erre dans ces quelques pièces basses, obscures, aux vitres éternellement embuées de brume ou de pluie. Il ne veut plus se promener ni à cheval ni en voiture. Il ne fait même plus le tour de son jardin. Suscités à chaque promenade, les obstacles l'ont rebuté. Le gouverneur, Hudson Lowe, ne lui permet de franchir la zone surveillée qu'accompagné d'un officier anglais. Pour un seul pas de trop, une sentinelle surgit et barre le chemin. Le captif n'a qu'un moyen de garder l'illusion d'un peu de liberté, c'est de s'emprisonner lui-même dans sa chambre pendant des jours entiers, sans ouvrir la fenêtre, fût-ce afin de renouveler l'air. Comment satisfaire son activité physique, comment occuper sa pensée dans cette île maudite ?

Une autre tristesse poignante étreint Napoléon. A des chuchotements qui cessent dès qu'il approche, à des regards ternes, où passe un éclair furtif, à des gestes lassés, il a deviné que, amis ou serviteurs, ceux qui l'entourent encore, excédés de ce climat malsain, songent à déserter.

Napoléon n'est plus que l'ombre de lui-même, mais sans armée, sans cour, sans palais, appelé tout court le *général Bonaparte*, il est encore, quand même, malgré tout, l'ombre de l'Empereur !

Le 20 mars 1821, n'en pouvant plus, l'empereur est forcé de s'aliter. « Comédie ! Hépatite politique ! » s'exclame Hudson Lowe, dont les méfiances s'avivent.

Le 30 mars, devant l'ombre et le silence de Longwood, enfiévré d'inquiétude, n'y tenant plus, le gouverneur exige qu'un chirurgien militaire anglais, le docteur Arnott, soit introduit près du prisonnier, non pas pour le soigner, mais pour l'espionner. Hudson Lowe l'avoue : « Je ne demande pas qu'*on consulte* mon médecin, mais qu'*on le reçoive*, afin que je puisse être assuré par lui *de la présence du général Bonaparte dans la maison, présence dont je n'ai actuellement aucune preuve !* »

Amis et serviteurs objectent vainement que l'intrusion d'un inconnu et surtout d'un Anglais peut donner à l'empereur une émotion terrible. Ce refus exaspère les soupçons du geôlier. Il menace d'entrer de force.

Il faut céder.

Homme honnête et médecin distingué, Arnott a de la sympathie pour les Français. Malheureusement, le gouverneur le prévient et le circonvient. Défense formelle d'entretenir *le général* ou les gens de sa suite de tout sujet étranger à la médecine. Allusion au cas d'O'Meara mis en jugement, cassé de son grade, chassée de la marine à la suite d'un diagnostic « déplaisant ». Evocation du cas de Stokoe qui, pour avoir déclaré le général en sérieux danger, fut condamné par un conseil de guerre.

Et c'est ainsi averti et préparé, que, le 1er avril 1821, Arnott pénètre dans la chambre du *général*.

Rien ne prouve mieux la prévention voulue du gouverneur que ces quelques pages où les cinq dernières semaines de l'agonie sont résumées en note concises et froides.

Nous ne citerons de ces notes que les traits les plus significatifs.

1er avril. — Volets clos, toutes bougies soufflées, Arnott est introduit dans la chambre du malade. En cette première visite, imbu des soupçons d'Hudson Lowe, il semble surtout préoccupé de savoir s'il n'y a pas eu substitution pour échapper à l'examen et si c'est bien réellement le général « qu'il palpe dans l'ombre ».

2 avril. — Arnott est impressionné par l'effrayante pâleur du malade mais il allègue aussitôt qu'il n'a jamais vu le teint du général auparavant. Il assure qu'il n'y a « pas signe de danger ».

Du 3 au 6 avril. — Arnott ne juge pas le général plus mal. On lui décrit les souffrances nocturnes de l'empereur. Il se borne à objecter « qu'il n'a rien constaté de ces manifestations ». Le 6, malgré ce qu'on lui dit, il estime que la maladie, plus morale que physique, n'est pas sérieuse. Il conseille au malade de se lever. Il lui tâte le pouls et lui trouve de poignet aussi vigoureux que le sien.

Le 7 avril. — Le général lui paraît déprimé, mais toujours « pas plus mal que la veille ».

Le 8 avril. — Plutôt mieux.

11 avril. — Le général vomit quatre fois en trois heures et se plaint tellement du foie, qu'Arnott l'examine. A la palpation, le malade tressaille de souffrance. Le chirurgien anglais se contente de relater que le général a « la poitrine, les épaules et le ventre pleins et ronds ». Il répète que la maladie est « surtout morale ».

13 et 14 avril. — Arnott constate que le général est abattu ; mais, dès le lendemain, il le trouve mieux. Hudson Lowe, dans son aveuglement de méfiance, se demande si Bonaparte n'est pas « en train de corrompre un régiment anglais ! »

17 avril. — Somnolent, accablé, l'empereur a des sueurs froides. « Je me sens un tel état de faiblesse, murmure-t-il, que je veux qu'on coupe suffirait à m'emporter ! » Arnott, par contre, observe « que le malade respire avec beaucoup d'aise ». Devant le docteur, le général s'est mis tout à coup à siffler, puis s'est arrêté brusquement, a ouvert la bouche toute grande et pendant un moment a regardé l'Anglais en face avec des yeux de fou. Arnott n'en affirme pas moins que c'est un cas d'hypocondrie *sans danger* immédiat. Et Hudson Lowe ajoute ironiquement : « Qu'un vaisseau de ligne arrive pour l'emmener, le général sera sur pied et guérira à l'instant ! » Le gouverneur insinue aussi que le malade, exigeant, irritable, est redouté de son entourage, alors qu'au contraire, amis et serviteurs, empressés et respectueux, reconnaissent que, dans les répits que lui laisse la souffrance, l'empereur est plein de résignation, de douceur et de bonté.

18 et 19 avril. — Montholon assure que le malade ne vivra pas trois semaines. Arnott n'en écrit pas moins que le général mange un peu et qu'il va mieux.

20 et 21 avril. — L'abbé Vignali est appelé auprès de Napoléon et reste une heure auprès de lui. Arnott en conclut que le malade est plus fort. Harrisson, un major de la garnison, traite la maladie de « pure farce ».

23 avril. — Arnott prévoit que « la guérison sera longue ».

27 avril. — L'empereur, agité, troublé de cauchemars, a toujours des vomissements, mais ils durent cette fois pendant plus de quatre heures, sont noirs, pareils à du marc de café et mêlés de sang. L'empereur tombe en somnolence, épuisé par ces violents efforts. Arnott annonce que le pouls est « toujours bon ». Il n'appréhende *rien de sérieux* pour l'instant.

28 avril. — Nouveaux vomissements noirs. Le malade n'a presque plus de voix, ses forces baissent. Arnott demeure optimiste : « Le général semble parler avec moins d'incohérence ».

29 avril. — Terrible nuit d'insomnie et de délire. Mais les vomissements sont un peu moins fréquents. Cela suffit pour qu'Arnott trouve le malade « mieux ».

30 avril. — Vomissements noirs. Hoquet pendant deux heures, suivi de torpeur. Arnott remarque que le malade *se tient calme* dans son lit. Arrivé quand le hoquet est passé, il reconnaît que c'est « chose grave ». Pour le surplus, il juge le malade « plus lucide ».

1er au 5 mai. — Agitation. Oppression. Respiration douloureuse. L'empereur est saisi d'un accès de froid accompagné de grande angoisse et de hoquet convulsif. Il divague. Puis, état d'insensibilité complète. Arnott paraît s'émouvoir, se rendre compte que la fin est proche.

4 mai. — Faiblesse extrême. Hoquet continu. Angoisse pire. « Le général parle de façon plus compréhensible, — note encore le chirurgien anglais. — Il est sensible aux objets qui l'entourent. » Et, une fois de plus, — nous sommes à la veille de la mort, — Arnott juge le malade « plutôt mieux ».

5 mai. — Vomissements noirs. Pouls intermittent et perceptible à peine. Déglutition impossible. Sinapismes et vésicatoires demeurent sans effet. La mâchoire inférieure tombe. Le regard est fixe. Au moment où le soleil se couche, à 5 h. 46, sous son toit délabré, où ruisselle la pluie inexorable, sur son petit lit de fer, l'empereur expire....

CONTRE LE DUEL

La proposition de loi de M. l'abbé Lemire
Les tribunaux d'honneur corporatifs
Une interview de M. l'abbé Lemire

Le correspondant parisien du « XXe Siècle » a interviewé M. l'abbé Lemire à propos de sa proposition de loi contre le duel.

— J'ai la conviction absolue, dit le député d'Hazebrouck, que les mesures que je propose feraient disparaître les rencontres qui n'ont qu'une cause futile, c'est-à-dire presque toutes. Quant aux autres, je ne vois qu'un moyen vraiment efficace de les empêcher, c'est l'arbitrage. Ce qu'il faudrait, c'est l'institution de tribunaux d'honneur corporatifs.

— Est-ce que ces tribunaux n'existent pas dans certains pays, monsieur l'abbé ?

— Parfaitement. Il y en a en Autriche, en Allemagne et en Russie ; ils ont surtout pour but d'arrêter les duels militaires.

— Et cela n'arrête rien du tout ?

— C'est une grave erreur. Les rencontres entre officiers sont assez rares dans ces pays. Ces tribunaux interviennent aussi contre l'officier dont la conduite n'est pas conforme au droit sentiment de l'honneur et peuvent proposer son exclusion du corps. En outre, ils examinent les faits soumis à la justice ordinaire pour reconnaître s'ils portent ou non atteinte à l'honorabilité professionnelle ; car une condamnation subie peut ne point disqualifier un homme, un acquittement obtenu peut ne pas l'innocenter au point de vue mondain.

— Est-ce que l'Angleterre n'a pas aussi ses tribunaux d'honneur ?

— Il y existe des sociétés dont le but est de faire prendre à leurs membres l'engagement de soumettre toutes les affaires d'honneur à des juges arbitres nommés annuellement par ces sociétés.

A propos de la « perfide Albion », laissez-moi vous rappeler que le duel est presque inconnu en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Belgique, dans les pays scandinaves. Est-ce que les Anglais, les Américains, les Belges, les Danois, les Suédois, les Norvégiens ont moins le sentiment de l'honneur que les Français, les Allemands, les Autrichiens, les Italiens, les Russes, les Espagnols ou les Portugais ?

Mais je reviens à la question de l'arbitrage. La France avait autrefois des tribunaux d'honneur où siégeaient les maréchaux ; ils jugeaient sans appel toutes les contestations relatives au point d'honneur.

Dans certaines corporations, comme celles des avocats, des notaires, des magistrats, il y a des chambres de discipline, des conseils de l'ordre qui prononcent contre les membres de la corporation la censure, la réprimande, la suspension provisoire.

— Ce sont là, monsieur l'abbé, des traces de l'ancienne coutume d'après laquelle on était jugé par ses pairs ?

— Sans doute. Et c'est ce que je voudrais voir renaître. A côté des hommes de loi, des légistes, il y avait les hommes du droit, les jurés. La lutte entre ces deux catégories de juges a duré de Saint-Louis à la Révolution et s'est terminée par la défaite des jurés. Les tribunaux jugent d'après le Code sont restés seuls debout ; et, depuis lors, la foi dans la procédure réglementaire et le formalisme écrit dominent toute l'organisation de la justice.

— Ne vous semble-t-il pas, monsieur l'abbé, qu'une réaction commence à se faire sentir ?

— Certainement. Notre société individualiste revient à des institutions corporatives. Elle établit des syndicats. A ces syndicats, les questions d'honneur ouvrent une vaste carrière où ils ne risquent point de se rencontrer avec les tribunaux civils. Ceux-ci, liés par des textes étroits et des règles minutieuses, se voient de temps en temps dans la nécessité de prononcer des verdicts d'acquittement ou de punition qui n'absolvent ni ne condamnent d'une manière absolue. Pourquoi, dans des circonstances analogues, les gens de lettres, les artistes, les journalistes n'exercent-ils point entre eux le droit naturel et social d'une discipline corporative ? Pourquoi ne jugeraient-ils point leurs confrères au point de vue de l'honneur professionnel ?

— Est-ce que Mgr Freppel n'a point déposé une proposition de loi dans ce sens ?

— Il avait inséré dans un projet contre le duel une disposition organisant l'arbitrage pour les offenses, injures ou atteintes à l'honneur donnant lieu ou prétexte à une provocation en duel ; mais cet arbitrage avait le tort de n'être que facultatif. Il serait beaucoup plus facile de recourir à l'arbitrage quand un différend d'honneur survient entre hommes d'un même métier, d'une même profession.

— Pourquoi donc, monsieur l'abbé, n'en parlez-vous pas dans votre dispositif ?

— Je crois que sur ce point les mœurs auront plus de pouvoir que les lois. Mais surtout, il m'a paru que j'aurais compliqué inutilement mon texte et diminué ses chances de succès en y faisant entrer la constitution ou la reconnaissance de tribunaux d'honneur, corporatifs ou privés, facultatifs ou obligatoires.

Mais... peut-être ne me bornerai-je pas à faire des vœux pour que l'idée d'association et la pratique de l'arbitrage fassent des progrès sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres...

L'Espagne et le Vatican

LES DIFFICULTÉS RENAISSENT. — ON PARLE À NOUVEAU D'UNE RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES.

Madrid, 4 janvier. — Au conseil des ministres, M. Canalejas a mis les nouveaux ministres au courant des questions pendantes, notamment de l'état des négociations avec le Vatican. Il a annoncé qu'il présentera, en mars, aux Cortès, les projets de loi sur les associations et la laïcisation de l'enseignement.

A ce propos, le « Liberal » croit savoir que les relations entre le gouvernement et le St-Siège en sont au même point que lors du rappel de l'ambassadeur, M. Ojeda. Les visites de courtoisie du conseiller Gonzalez au Vatican et du nonce à Madrid, ne les ont fait avancer en aucun sens.

Après le vote de la loi du cadenas, les deux parties se seraient, croit-on, pressenties officieusement, mais l'impression serait pessimiste. Le Vatican se montre préoccupé du projet de loi des associations, au sujet duquel il voudrait que le gouvernement se concertât avec lui. M. Canalejas s'y refusera, préférant atténuer le radicalisme de la loi sur les associations, plutôt que la discuter avec la curie.

Le « Liberal » en conclut que la rupture est probable. Il ajoute que l'offre de l'ambassade du Vatican faite par M. Canalejas au ministre des travaux publics sortant, M. Calbeton, et son acceptation, n'implique pas la reprise des négociations. Le nouvel ambassadeur n'est désigné qu'éventuellement.

Un anarchiste arrêté à Mirmas

PRÈS MARSEILLE
IL SABOTAIT, CROIT-ON LES VOIES FERRÉES

Marseille, 4 janvier. — La gendarmerie de Mirmas a mis en état d'arrestation un nommé Charles Gordiol, originaire de Valence.

On a trouvé chez lui 20 mètres de cordeau bickford, 3 kilos de poudre de mine, 20 détonateurs et 17 cartouches de cheddite.

On croit que cet individu a participé aux récents attentats criminels dont on a parlé ces jours derniers sur les lignes de chemin de fer, et, avant-hier encore, à Arles.

BLOC-NOTES

LE COUTEAU DE L'ÉCOLIER

— Voulez-vous un bon conseil gratuit ? Ne laissez pas vos enfants aller en classe avec un couteau.

— En quoi le couteau est-il devenu pour eux un objet prohibé ? Les écoliers en ont besoin pour tailler leur crayon. Nos enfants ne sont pas encore tous des apaches ! Craignez-vous qu'ils s'en servent contre leurs petits camarades ?

— Dieu merci. Nous n'en sommes pas encore là ! Il s'agit seulement d'accidents fortuits qui peuvent se produire et qui entraînent la responsabilité des parents, plus qu'ils ne le croient.

— Si l'on voulait vivre constamment sous cette crainte des responsabilités qui vous incombent, la vie ne serait plus tenable !

— On peut cependant essayer d'éviter des ennuis possibles en prévenant les causes. Voici des faits qui vont vous édifier :

« Dans la cour d'une école de Saint-Calais, des enfants jouaient durant une récréation. L'un de ces enfants, en coupant avec un couteau une ficelle, creva l'œil d'un de ses petits camarades.

» Le père du blessé engagea aussitôt une instance en responsabilité contre l'Etat, substitué, comme on sait, à ses instituteurs.

» L'Etat appela en cause le père de l'auteur de cet involontaire accident, en faisant observer que le fait de laisser un couteau entre les mains d'un jeune enfant constitue une faute, et que cette faute engage la responsabilité des parents.

» Le tribunal de Saint-Calais a estimé que le père avait, en effet, commis une faute en laissant un couteau à lame pointue entre les mains de son enfant.

» Aussi le père de l'écolier a-t-il été condamné à 3.500 francs de dommages-intérêts. »

— Diable !

— Maintenant laissez entre les mains de vos enfants un couteau si bon vous semble, mais vous savez à quoi vous vous exposez et ce que cela peut vous coûter. — ED. P.

Faits Divers

La locomotive avicide

Un conducteur de locomotive de Strasbourg, M. Breckheimer, accuse les locomotives des grands express internationaux de massacrer par milliers les oiseaux qu'elles happent en cours de route.

Après avoir conduit le Lloyd-Express, de Strasbourg à Ludwigshafen, M. Breckheimer a examiné sa machine et a trouvé devant la porte de la boîte à fumée neuf petits oiseaux, dont un merle, deux fauvettes, un loriot, un chardonneret et un verdier. Comme il est certain que ces neuf oiselets ne représentent que la dixième partie de ceux qui ont été touchés par la machine, on peut se faire une idée des ravages que les locomotives causent parmi la gent ailée.

Plus un train va vite, plus il tue d'oiseaux. Dès que le train approche, les oiseaux prennent peur, essaient de rentrer dans leur nid par le chemin le plus court, passent devant la machine et sont accrochés par celle-ci. Les plus adroits parmi les artistes emplumés de l'aviation, tels que les hirondelles et les chauves-souris, se laissent prendre. Mais l'espèce qui fournit le plus de victimes est celle des moineaux, dont l'effronterie brave tous les dangers. Viennent ensuite : les hoche-queue, les merles, les fauvettes, les pinsons, les alouettes et les mésanges.

Incendie de l'église de Champeaux

MONUMENT HISTORIQUE DÉTRUIT

Avranches, 4 janvier. — L'église de Champeaux, classée parmi les monuments historiques vient d'être entièrement détruite par un incendie. Il est difficile d'évaluer dès maintenant le chiffre exact des dégâts.

Une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités.

Un bureau de poste cambriolé à Bordeaux

Bordeaux, 4 janvier. — La nuit dernière, le bureau de poste auxiliaire, situé 44, quai de Bacalan, a été mis à sac par des cambrioleurs qui s'y sont introduits par effraction.

Le buraliste, M. Renot, a constaté le vol ce matin à son arrivée au bureau. Les mandats, bons de poste, reçus divers jonchaient le sol, mais on ne peut encore connaître le montant exact du vol.

Il y a tout lieu de croire que ces malfaiteurs sont les mêmes que ceux qui, dernièrement, avaient tenté de pénétrer dans les locaux de la Compagnie des Messageries maritimes.

Les Japonais au Pôle Sud

Une expédition japonaise est en ce moment en route pour le pôle Sud. Son chef, le lieutenant de vaisseau Shirase, jaloux des explorateurs occidentaux, s'est mis dans la tête de dépasser ce qu'on avait fait jusqu'à ce jour et de planter son drapeau sur le pôle.

Sans fortune, simple patron pêcheur, Shirase avait eu l'idée d'accomplir cet acte téméraire sur un petit voilier. Or, son idée, communiquée à quelques amis, se propagea comme un coup de foudre dans les masses populaires ; en un clin d'œil des souscriptions permirent de réunir 50.000 yen, et on acheta une goélette de 200 tonneaux. D'anciens marins, des instituteurs, des professeurs, s'engagèrent et, le 1er décembre dernier, Shirase s'embarquait avec ses vingt-neuf compagnons.

La veille de son départ, le hardi navigateur et ses compagnons avaient fait, suivant les rites japonais, leurs adieux à la patrie japonaise.

Le lendemain, une foule immense saluait son départ. Les hardis navigateurs sont en route pour la terre d'Edouard VII, et dans cinq mois Shirase compte atteindre le pôle Sud.

Un domestique dévoré par les porcs

Lorient, 4 janvier. — Le Parquet de Pontivy s'est rendu à Gourin, où un domestique de ferme, nommé Bertrand, âgé de 44 ans, a trouvé la mort dans une étable.

Le cadavre portait d'horribles blessures à la tête et sur le corps. Il résulte de l'autopsie que Bertrand aurait succombé à une congestion, puis qu'il aurait été en partie dévoré par les porcs.

Un affreux suicide à Marseille

Marseille, 4 janvier. — Ce matin, à 6 heures 30, les employés de la gare de Sainte-Marthe ont découvert, sur le ballast, la tête d'un homme horriblement mutilée.

A un kilomètre plus loin, on trouva le corps déchiqueté et presque réduit en bouillie.

Une enquête rapide a fait connaître qu'il s'agit du suicide par désespoir d'amour de M. Pognan-Gros, maçon, âgé de 24 ans.

Cet individu se sera jeté cette nuit sur la voie ferrée au moment du passage du train qui l'a broyé.

Les contrôleurs de briquets

Paris, 4 janvier. — Deux individus, dont l'un avait une casquette aux initiales C. I. parcouraient, hier, les rues des neuvième et dixième arrondissements et offraient de mettre sur les briquets automatiques, contre deux francs, l'estampille officielle. Un assez grand nombre de personnes acceptèrent cette offre. L'homme fournissait des estampilles sur lesquelles étaient inscrites les lettres C. I. et ces mots : « Taxe ordinaire ». Son compagnon les soudait incontinent. Les acheteurs apprirent, un peu plus tard, qu'ils avaient été trompés par deux escrocs.

Le meurtrier de l'acteur Regnard

Paris, 4 janvier. — Me Grandcollot, avocat de Boyer, le meurtrier de l'acteur Regnard, s'est rendu aujourd'hui à la Santé et s'en est entretenu avec son client.

Il compte demander son examen mental.

Le bruit court que Boyer vient d'hériter d'une fortune de 400.000 francs.

Quant au blessé, son état est stationnaire.

Titres et opposition

Paris, 4 janvier. — Un jugement intéressant pour tous les banquiers qui négocient du titre a été rendu par la première chambre du tribunal civil.

Quant une opposition a été régulièrement pratiquée sur un titre au porteur, perdu ou volé, les effets de cette opposition, d'après les usages financiers ordinairement admis, cessent de plein droit ou bout d'un an si elle n'a pas été renouvelé ; le titre alors redevient négociable.

Or, dans l'espèce sur laquelle le tribunal avait à statuer, le titre avait été, dans le courant de l'année de l'opposition, présenté par un tiers-porteur aux guichets de l'établissement de crédit émetteur qui l'avait retenu pour cette raison qu'il ne pouvait circuler.

Le tribunal a alors jugé qu'il ne suffisait plus, dans ce cas spécial, que l'opposition n'ait pas été renouvelée au bout de l'année pour que le titre soit redevenu négociable : il appartient aux tribunaux de trancher le litige qui se trouve exister dès lors entre le tiers-porteur et l'opposant.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 5 janvier :

Soleil : lever : 7 h. 55 ; coucher : 4 h. 15.
Lune : nouvelle du 31 ; premier quartier le 8.
Aujourd'hui : Ste Zoé ; demain : Ste Colombe.
De neuf à dix heures et demie, Caisse d'épargne.
A neuf heures, tribunal de simple police.
Deuxième heure à deux heures, visite à l'Hôpital.
De deux à quatre heures, visite des Musées.
A onze heures trois quarts, réunion du Conseil municipal.

EN 1910

Déjà l'année 1910 est oubliée ; les morts vont vite et quand on est mort, c'est pour longtemps. Cependant, cette année, a été marquée, à Roubaix, par des faits qui méritent de retenir quelques instants notre attention. Dressons donc le bilan de 1910 pour mémoire, dans le passé, et, comme leçon, dans l'avenir.

Au point de vue politique, nous avons eu les élections législatives, qui ont amené la réélection de M. Jules Guesde et l'élection de M. Dubled, et les élections cantonales. Mais les forces anticollectivistes forment de puissants bataillons qui peuvent, par l'organisation et la propagande, retrouver quelque jour la victoire. Imitons nos adversaires, jamais découragés, qui eux aussi ont connu la déf